

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 5 - 22

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30 SEP. 2020

ID : 085-200023778-20200924-DL_2020_5_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la salle du golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à l'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry FAVREAU, Christine BERNARD, Laurent BOUDELIER

Pouvoirs : Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Michel REMAUD / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU

Madame Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

**Présentation du rapport annuel du
concessionnaire dans le cadre de la concession
de service public pour la gestion d'une recyclerie
en vue du recyclage des objets déposés en
déchèteries par des personnes en réinsertion
professionnelle**

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30 SEP. 2020

ID : 085-200023778-20200924-DL_2020_5_22-DE

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a conclu le 30 juin 2017 une convention de délégation de service public pour la gestion d'une recyclerie en vue du recyclage des objets déposés en déchèteries par des personnes en réinsertion professionnelle avec le groupement TRIPAPYRUS / RECYC'LA VIE / ASFODEL dont l'exécution est effective depuis le 11 juillet 2017.

Conformément à l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, le concessionnaire TRIPAPYRUS / RECYC'LA VIE / ASFODEL a remis son rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services, ainsi qu'une présentation des conditions d'exécution du service public. Ce rapport présenté en annexe fait état des éléments suivants :

- 60,183 tonnes ont été collectées en 2019/20 sur les 3 déchetteries, ce qui représente une augmentation de 20 %.

- Au niveau du bilan social, 2 982 Heures de travail en insertion ont été réalisées par 2 agents.

9 personnes en « insertion » ont fréquenté les déchetteries. Il y a eu 8 sorties entre mai 2019 et avril 2020 dont 2 vers un emploi en CDD, 1 pour création d'entreprise, 1 pour une entrée en formation, 4 vers poursuite de parcours en ETT (Entreprise Travail Temporaire)

Le compte de résultat fait apparaître 41 688 € de vente de services et un résultat déficitaire de 916 €.

Ce rapport doit être soumis à l'assemblée délibérante de l'autorité délégante.

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et 5214-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 52,

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et notamment son article 33,

Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur approuvés par arrêté préfectoral 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu la délibération 2018 6 15 du 28 juin 2018 portant approbation d'un avenant 1 à la concession de service public pour la gestion d'une recyclerie,

Vu la convention de délégation de service public pour la gestion d'une recyclerie en vue du recyclage des objets déposés en déchèteries par des personnes en réinsertion professionnelle conclue avec le groupement TRIPAPYRUS / RECYC'LA VIE / ASFODEL et son avenant n°1,

Vu l'avis favorable du Bureau du 10 septembre 2020,

Vu le rapport du délégataire transmis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique : PREND ACTE du rapport annuel 2019 de la gestion d'une recyclerie en vue du recyclage des objets déposés en déchèteries par des personnes en réinsertion professionnelle remis par le délégataire.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 SEP. 2020
- de l'affichage le : 30 SEP. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

Givrand, 29 septembre 2020

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.